



Analyse de la dichotomie entre théorie et pratique de la politique dans la Province de Palawan (Philippines)

Michael Fabinyi¹ et Dante Dalabajan

Introduction

Si le commerce des poissons de récif vivants destinés à la restauration est une source de revenus dont les plus démunis ont grand besoin dans les villages côtiers de toute la région Asie-Pacifique, on sait aujourd'hui qu'il est difficile de garantir la viabilité de cette filière. Dans la Province de Palawan, aux Philippines, la filière des poissons vivants se heurte à des obstacles de taille. Des années de pêche intensive, couplées à l'utilisation de cyanure de sodium pour capturer des poissons vivants, ont débouché sur une dégradation avancée des récifs coralliens et l'affaiblissement des stocks de poissons dans plusieurs parties de la province (Padilla et al. 2003). Ainsi, les pêcheurs de certains villages doivent aujourd'hui accroître leur temps de recherche et les distances parcourues pour trouver du poisson et peinent à nouer les deux bouts depuis qu'il est moins facile de capturer du poisson (Fabinyi 2010). Bien que les autorités aient essayé à diverses reprises de mettre en place des réglementations, il reste difficile de les mettre en œuvre et de les faire respecter (Dalabajan 2005, 2009; Fabinyi 2009a).

Le présent article retrace les différentes tentatives avortées de réglementation de la filière des poissons de récif vivants destinés à la restauration dans la Province de Palawan et en analyse les causes d'échec. L'auteur s'attarde en particulier sur certaines dimensions du tissu social² de Palawan, qui se concilient mal avec certaines des réglementations proposées ou en neutralisent les effets. Même si d'autres facteurs entrent sans doute en ligne de compte, en particulier la simple existence d'une demande de poisson vivant dans les pays consommateurs, le présent article met en avant les effets de trois facteurs sociaux locaux étroitement liés : 1) la capacité des institutions publiques à mettre concrètement en application les réglementations adoptées, et l'efficacité des cadres juridiques ; 2) la culture très particulière de la gestion des pêches aux Philippines ; et 3) les points de vue et habitudes des pêcheurs locaux. Cet angle d'analyse vise à attirer l'attention du lecteur sur le fait que, dans un pays en développement comme les Philippines, l'élaboration de politiques ne se traduit pas forcément par une modification des pratiques sur le terrain. Dans ce contexte social, les politiques officielles et les mesures de gestion ne forment qu'un maillon de la longue chaîne façonnant les pratiques.

Le plus souvent, les gestionnaires qui s'emploient à réglementer la filière sont bien conscients de la plupart de

ces problèmes. De même, dans la Province de Palawan, les analystes de la filière font allusion à la nature complexe de l'élaboration des politiques et au « jeu réciproque des dynamiques politiques et commerciales » (Pomeroy et al. 2008). Néanmoins, au vu du clivage grandissant entre la théorie politique et la pratique dans de nombreux pays producteurs de poissons vivants, une explication plus explicite et détaillée des facteurs sous-jacents s'impose (Mosse 2004). L'historique des différentes actions réciproques et contradictoires entre les facteurs locaux et des diverses interventions de gestion dans la Province de Palawan donne à penser qu'il est possible d'accorder davantage d'attention à des facteurs locaux bien précis qui, au bout du compte, tendent à définir les modalités concrètes d'utilisation des ressources à l'échelon local. Si le présent article est axé sur cette province des Philippines, les problèmes liés à la mise en application et au respect des réglementations se retrouvent dans de nombreux pays en développement (notamment la plupart des pays qui exportent des poissons vivants destinés à la restauration), de sorte que les arguments présentés ici s'appliquent également à d'autres contextes géographiques.

Pour rédiger cet article, les deux auteurs se sont appuyés sur leurs longs travaux de recherche et leur expérience de la filière des poissons de récif vivants destinés à la restauration dans la Province de Palawan. De façon plus générale, la méthodologie employée est construite à partir d'une conception anthropologique de la politique, caractérisée entre autres par le fait que le processus politique à proprement parler devient objet d'analyse (Mosse 2004; Wedel et al. 2005). Depuis 2005, Fabinyi effectue un travail ethnographique suivi sur le terrain dans la municipalité de Coron, située dans l'archipel des Calamianes, au nord de Palawan. Il a d'abord passé douze mois dans un village côtier entre 2005 et 2007. Plus récemment, en 2009, il a réalisé une série d'entretiens semi-dirigés auprès de 115 pêcheurs ciblant les poissons de récif vivants et issus de cinq villages côtiers des alentours de Coron. Il s'est également entretenu avec des négociants de poisson, ainsi que des représentants des institutions publiques et d'organisations gouvernementales qui interviennent dans la filière des poissons de récif vivants dans la municipalité de Coron et à Puerto Princesa, chef-lieu de Palawan. Depuis 1998, Dalabajan, spécialiste des politiques, s'intéresse de près à la filière de Palawan et est co-auteur de plusieurs rapports sur la mise en application des lois sur la pêche dans la région.

¹ Auteur correspondant : Australian Research Council Centre of Excellence for Coral Reef Studies, James Cook University, Townsville, QLD 4811, Australie. Courriel : michael.fabinyi@jcu.edu.au

² Dans le présent article, le terme « social » est employé de façon générique et englobe les facteurs économiques, politiques et culturels.

Réglementation du secteur dans la Province de Palawan

Comme le décrit très bien la littérature scientifique, le commerce des poissons de récif vivants destinés à la restauration est bien souvent synonyme de problèmes écologiques graves, causés notamment par l'utilisation de cyanure de sodium et, plus généralement, par la surpêche (Sadovy et al. 2003; Scales et al. 2006). C'est en grande partie en raison de ces préoccupations écologiques qu'un large éventail d'organisations multiplie depuis longtemps leurs efforts et restent engagées pour améliorer la viabilité de la filière. On dispose d'exemples concrets des nombreux enjeux de la filière grâce à des expériences menées aux Philippines, plus précisément dans la Province de Palawan, où ce commerce ne cesse de gagner en importance et en valeur depuis le début des années 80. Aujourd'hui, les poissons de récif sont pêchés vivants dans la quasi-totalité du littoral de la province. Comme partout ailleurs, le recours au cyanure de sodium est une source majeure de préoccupations. D'après les laboratoires d'analyses spécialisés dans la détection des cyanures mis sur pied par l'Alliance internationale pour la vie sous-marine à Manille et à Puerto Princesa, entre 1993 et 2001, le taux moyen annuel de poissons de bouche et d'aquarium vivants testés positifs au cyanure se situait entre 11 et 59% (Rubec et al. 2002; voir aussi Padilla et al. 2003; Dalabajan 2005).

Au début des années 90, les autorités provinciales ont commencé à s'intéresser plus sérieusement à la réglementation de la filière suite à la publication d'un rapport retentissant de l'Alliance internationale pour la vie sous-marine sur les effets de la déréglementation du secteur. Le gouvernement provincial et la ville de Puerto Princesa ont interdit, respectivement en 1993 et en 1992, le commerce des poissons de récif vivants destinés à la restauration, provoquant un fort émoi chez les acteurs de la filière. Opposés à l'arrêté provincial, les négociants en poissons de récif vivants et les affréteurs de transport aérien ont formé une demande en nullité auprès de la Cour suprême, au motif que l'interdiction les privait des garanties du respect de leurs droits et de leurs moyens d'existence, et constituait une entrave indue au libre exercice de leur activité professionnelle. Dans le courant de l'année 1993, le gouvernement provincial a levé l'interdiction générale, sauf pour certaines espèces telles que le napoléon (*Cheilinus undulatus*), le mérou bossu (*Cromileptes altivelis*) et certaines espèces intéressant l'aquariophilie. En 1997, l'ironie a voulu que la Cour suprême se prononce en faveur de l'arrêté provincial initial, affirmant que l'interdiction du commerce des poissons de récif vivants traduisait l'exercice légal du pouvoir dans le but, notamment, de préserver l'équilibre écologique (Cour suprême des Philippines 1997). Les autorités municipales ont, elles, maintenu leur interdiction.

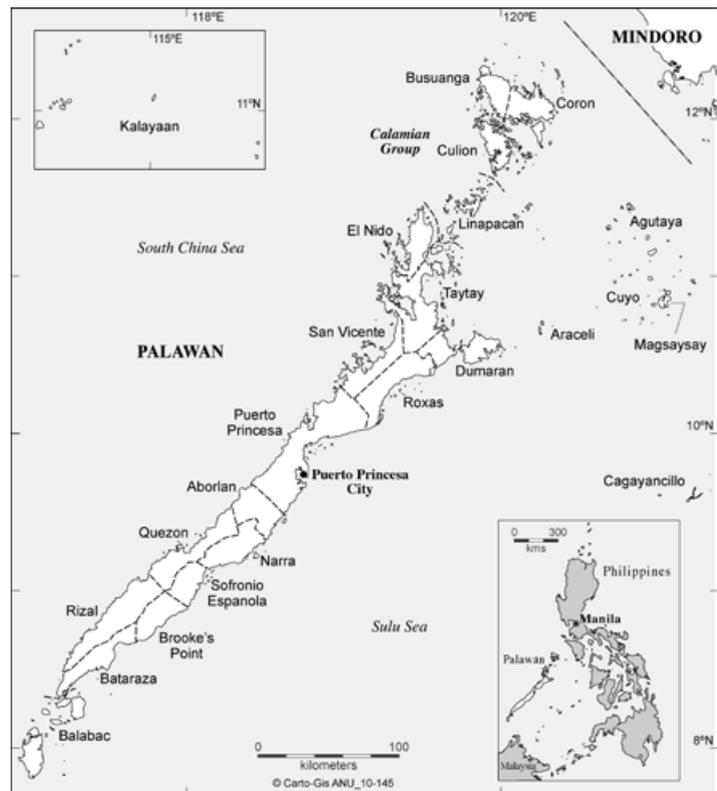


Figure 1. Province de Palawan aux Philippines.

En 2000, le conseil du développement durable de Palawan a adopté l'arrêté 2000-05, qui précise les modalités d'application d'un système révisé et plus détaillé d'agrément pour l'élevage, la capture, le commerce et le transport d'espèces de poissons vivants. En 2002, le conseil a adopté la résolution 97 qui interdit l'utilisation et même la possession d'un compresseur d'air à bord d'un bateau de pêche, et a décrété un moratoire sur le commerce des poissons vivants, interdisant la délivrance de nouveaux permis d'exploitation.

Dès le début des années 2000, des organismes nationaux et internationaux ont publié de nombreux rapports où ils attirent l'attention du public sur les effets négatifs de cette filière à Palawan. Ces rapports soulignent le problème fondamental de la surpêche et analysent les difficultés particulières découlant de l'utilisation permanente de cyanure, la diminution de la taille moyenne des saumonées léopards³, la généralisation du grossissement en cages des mérous et certaines des retombées sociales observées, notamment au niveau de l'insécurité économique (voir Conservation International 2002; Padilla et al. 2003). En 2005, le projet *Fisheries for Improved Sustainable Harvest (FISH)*, financé par l'Agence pour le développement international des États-Unis (USAID), a permis de publier une note d'orientation sur la filière des poissons de récif vivants destinés à la restauration dans la Province de Palawan, laquelle reprend les conclusions de travaux récents sur les tendances négatives de ce commerce (Pomeroy et al. 2005).

³ *Plectropomus leopardus* est l'espèce la plus recherchée, en termes de valeur et de quantité, dans la filière de Palawan.

Après avoir pris connaissance des orientations préconisées dans le rapport du projet FISH, le conseil législatif provincial a adopté en 2006 l'arrêté 941, qui rajoute essentiellement deux nouvelles conditions à satisfaire pour l'ouverture de la pêche de poissons de récifs vivants dans une municipalité: la création de réserves marines et l'introduction de saisons de pêche avec des périodes d'interdiction. En 2006, très peu de municipalités ont pris des dispositions pour se conformer à l'un ou l'autre de ces impératifs, ce qui a incité le Bureau provincial des pêches et des ressources aquatiques à déclarer un moratoire provincial sur les exportations de poissons de bouche vivants. La décision a, sans surprise, provoqué la colère des négociants des municipalités. Les responsables municipaux et les pêcheurs sont alors descendus dans la capitale provinciale pour plaider la cause des collecteurs de poissons de récif vivants, qui, selon eux, seraient les premiers affectés par cette mesure (Dalabajan 2009; Fabinyi 2009a). Peu après, la mesure a été suspendue, de sorte que l'arrêté 941 n'a jamais été appliqué.

Toujours alarmé par le problème de la surpêche, le conseil du développement durable de Palawan a émis en décembre 2007 la résolution 07-340, visant à établir un système de quota pour l'exportation des poissons de récif vivants destinés à la restauration, plafonné à 140 tonnes par an à l'échelle de la province. Depuis l'adoption de cette résolution, d'importantes négociations se tiennent avec les acteurs du secteur, essentiellement pour déterminer le mode de répartition du quota entre les négociants. Dès la mi-2011, le système a de nouveau été mis à l'étude et n'a toujours pas été mis en œuvre.

Débat

Capacité des pouvoirs publics et lacunes des cadres juridiques

Comme l'indiquent les travaux de Dalabajan (2005, 2009), il a toujours été difficile de faire respecter la réglementation à Palawan. Compte tenu des faiblesses du système judiciaire et du régime actuellement en place pour la détection de cyanure de sodium, les infractions aux réglementations halieutiques, notamment le recours au cyanure de sodium, font rarement l'objet de poursuites. Dalabajan (2005) présente à cet égard des statistiques frappantes: alors que l'on estime que les collecteurs pêchant au cyanure ont effectué 250 000 sorties de pêche entre 1999 et 2002 dans les Calamianes, pas un seul n'a été condamné pour recours à cette pratique illicite entre 2001 et 2005.

Les problèmes liés au suivi et au régime d'agrément sont également manifestes. Pratiquement aucun dispositif de suivi ou de réglementation de la filière n'existe dans la municipalité de Cagayancillo, à l'est, ou dans les municipalités plus reculées, à l'extrême sud de la province. Il est peu probable que l'on puisse surveiller ou réglementer la filière tant que les questions plus



Figure 2. Chargement de caisses contenant des poissons de récif vivants à bord d'un avion à l'aéroport de Coron (archipel des Calamianes).

larges de gouvernance et de commerce transfrontières ne seront pas réglées. Depuis peu, on peut aussi s'inquiéter de la poussée spectaculaire des cages de grossissement des mérous et de la capacité des pouvoirs publics à réglementer efficacement cette nouvelle pratique. Les pêcheurs livrent des juvéniles prélevés dans le milieu naturel aux propriétaires de cages, qui les maintiennent dans leurs installations jusqu'à ce qu'ils atteignent une taille commercialisable. Sans maîtrise complète du cycle d'élevage, les cages à poissons vont toutefois précipiter l'appauvrissement des stocks de mérous. Une grande majorité des cages de grossissement des mérous sont exploitées sans agrément, et ce défaut d'agrément du conseil du développement durable de Palawan signifie que les captures ne sont pas prises en compte dans le système d'enregistrement normalisé.

De façon plus générale, le cadre juridique régissant le commerce des poissons de récif vivants destinés à la restauration à Palawan est empreint de confusion et d'une certaine incohérence entre les textes de loi et les différents niveaux de compétence. Les acteurs du secteur ont fait valoir à raison, par exemple, que l'interdiction d'exporter des poissons de récif vivants, prévue dans le Code de la pêche de 1998, n'est pas appliquée en l'absence d'un arrêté d'application du Bureau provincial des pêches et des ressources aquatiques (Dalabajan 2005). Il reste également à trancher la question du partage de compétences entre les différents niveaux d'exercice du pouvoir afin de savoir quelles autorités sont compétentes en matière de réglementation du domaine maritime et des ressources marines. Sur le papier, le conseil du développement durable de Palawan a le pouvoir d'édicter des lois de portée provinciale sur toute question en rapport avec l'environnement et les ressources naturelles. Toutefois, dans la pratique, le conseil du développement durable et le conseil provincial tendent à travailler séparément avec chacune des municipalités, qui arguent de leur côté qu'aux termes du Code de 1991 sur les administrations locales, leur domaine de compétence s'étend aux «eaux municipales» (bande de 15 kilomètres à partir des côtes). En d'autres termes, toute tentative de mise en place d'un système réglementaire uniforme au niveau de la province passera probablement par de longues et laborieuses

négociations avec chacune des municipalités pour qu'elles transposent individuellement la législation adoptée. Selon les travaux de Dalabajan (2009), en 2006, les municipalités ont été capables de s'entendre pour contraindre le gouvernement provincial à céder et à retirer sa menace de moratoire. Quant au système de quota, bien que la loi ait été adoptée par les autorités provinciales en décembre 2007, à la mi-2009, aucune municipalité n'avait institué de règlement municipal correspondant. Si d'ordinaire la décentralisation est plutôt considérée comme une forme d'administration propice à une gestion équitable et efficiente des ressources, dans ce cas particulier, l'exercice du pouvoir par les municipalités a constitué un obstacle notable à la mise en place d'un quelconque système de réglementation à l'échelon provincial.

Culture de la gestion des pêches aux Philippines

La non application des réglementations ne s'explique pas uniquement par un manque de moyens ou des faiblesses dans les cadres juridiques. La notion de «volonté politique» ou d'absence de volonté politique est un autre facteur d'explication. Les auteurs ne cherchent aucunement à laisser entendre que les pouvoirs publics locaux manquent de volonté ou de capacité pour réglementer la filière. En effet, le cas de la ville de Puerto Princesa, où les autorités locales maintiennent depuis 1992 une interdiction générale du commerce de poissons de récif vivants, montre bien que la réglementation est jugée nécessaire par certains décideurs et certaines autorités publiques. Toutefois, de nombreuses parties prenantes, en premier lieu les pêcheurs, se disent extrêmement préoccupés par la façon dont est conçue la gouvernance des pêches à Palawan (Fabinyi 2009a). Cela dit, la question n'est pas toujours simple. Ce que l'on range souvent simplement dans la catégorie «volonté politique», ou plus simplement encore dans la catégorie «corruption», peut être classé de façon utile en trois modes de gouvernance.

Premièrement, aux Philippines, les responsables politiques locaux subissent des pressions pour répondre aux préoccupations des pêcheurs. Le plus souvent, ces derniers résistent à toute nouvelle réglementation et la remodèlent en invoquant leurs moyens d'existence et la menace de la pauvreté (voir Fabinyi 2009b pour plus de détails). Comme l'ont fait remarquer de nombreux sociologues, l'idée du «droit à la survie» (Szanton 1972), ou du respect des «droits fondamentaux» (Kerkvliet 1990), revient très souvent dans le discours des habitants des Philippines, et les politiques locales ont besoin d'être perçus comme respectueux de ces droits. Il est fréquent que ces droits soient jugés plus importants que tout texte de loi abstrait ou formaliste pouvant émaner de l'État (Fabinyi 2009b).

Deuxièmement, le commerce des poissons vivants a fait naître un conflit d'intérêts patent chez les membres de la classe politique. Dans de nombreuses municipalités, par exemple, un très grand nombre d'éminents négociants

de la filière des poissons vivants sont représentés au sein du conseil municipal. Interrogé sur la possibilité de réglementer efficacement la filière dans une municipalité donnée, un observateur a fait remarquer: «En fin de compte, rien ne changera, car les personnes qui ont un intérêt dans la pêche sont aussi celles qui décident». C'est sans doute un point de vue cynique, mais il n'est pas nécessaire de verser dans un tel pessimisme pour s'apercevoir qu'il existe bel et bien des conflits d'intérêts.

Troisièmement, il faut mentionner la corruption plus directe. Bien qu'il ne soit pas question de cas particuliers de corruption présumée dans le présent article, de nombreux organismes chargés de faire appliquer les lois sont couramment accusés de corruption par les artisans pêcheurs, qui citent plus particulièrement des cas d'extorsion dont seraient victimes les pêcheurs agrémentés et des pots-de-vin que les autorités accepteraient des réseaux organisés de braconniers (Fabinyi 2009a). En d'autres termes, avec cette culture de la gestion des pêches, on assiste en quelque sorte à une levée de boucliers institutionnelle à chaque nouvelle tentative de réglementation.

Pratiques et points de vue des pêcheurs

Une autre série de facteurs jouent contre la réglementation à Palawan: la nature évolutive des pratiques de pêche locales ainsi que les points de vue des pêcheurs au sujet de la gouvernance et de la réglementation⁴. Extrêmement mobiles et souples dans leurs stratégies de subsistance, les pêcheurs adoptent souvent l'un des comportements suivants: 1) ils pêchent des poissons vivants dans une municipalité et les revendent ailleurs; 2) ils migrent selon un cycle saisonnier vers d'autres municipalités; ou 3) comme c'est le cas dans le sud de Palawan, ils vendent leurs captures à des négociants qui les acheminent (sans trace administrative) en Malaisie (Daw et al. 2002). L'un des éléments qui participe à cette mobilité de la filière des poissons de récif vivants est le fait que la saumonée léopard est aussi pêchée pour être vendue sous forme de poisson frais. Bien que les données sur l'étendue de cette pêche à Palawan soient limitées, d'après les informations communiquées par le Bureau provincial des pêches et des ressources aquatiques, il se peut qu'en termes de ventes, les prises de saumonée léopard incluses dans la catégorie «poissons frais» soient au moins aussi élevées que les prises incluses dans la catégorie «poissons vivants». En fait, un grand nombre de saumonées léopards exportées fraîches sont des spécimens capturés vivants qui n'ont pu être maintenus en vie. Il faut toutefois préciser que certains pêcheurs ciblent spécifiquement cette espèce pour la vendre sous forme de produit frais, car sa chair est mieux cotée que celle d'autres espèces – une saumonée léopard de qualité «export» rapporte au pêcheur environ 600 pesos le kilo, soit 12 dollars des États-Unis le kilo. Par conséquent, même en cas de mise en œuvre efficace d'un système de réglementation du commerce des poissons de récif vivants destinés à la restauration, les pêcheurs pourraient y voir une incitation à pêcher la saumonée

⁴ De toute évidence, outre les facteurs locaux soulignés dans le présent article, les éléments qui déterminent la consommation des poissons de récif vivants dans les pays consommateurs et la hausse des prix sont particulièrement importants pour les pêcheurs. Par exemple, à Coron, peu avant le Nouvel An chinois en 2009, les prix payés aux pêcheurs ont atteint 3 100 pesos philippins le kilo, soit 62 dollars des États-Unis le kilo. Il faudra prendre en compte ces facteurs si l'on veut trouver une solution à long terme pour pérenniser la filière.

léopard pour la filière «poissons frais». Le problème de la surexploitation de cette espèce, principale cible de la filière des poissons vivants à Palawan, resterait alors entier.

On ne peut parler des pratiques des pêcheurs sans mentionner leurs points de vue sur la réglementation, lesquels tendent à aller à l'encontre de la réglementation du commerce des poissons vivants (voir Fabinyi 2009a, 2009b, 2010). En particulier, nombreux sont les pêcheurs qui pensent que les autorités feraient mieux de concentrer leurs efforts sur la lutte contre la pêche illicite au cyanure, plutôt que de restreindre la pêche à la palangrotte pratiquée à petite échelle par des artisans pêcheurs. Le cynisme de nombreux pêcheurs à l'égard des processus politiques fait naître chez nombre d'entre eux le sentiment que la réglementation, de façon générale, est injuste et sans légitimité.

Ces points de vue s'expliquent en partie par un facteur de taille: l'absence générale de participation des pêcheurs à la prise de décision. Lorsque le système de quota a été instauré par exemple, très peu de pêcheurs étaient même au courant de son existence. Sur un total de 115 pêcheurs interrogés en 2009 (49 en mars et 66 en juin) dans la municipalité de Coron, seuls six avaient connaissance du système de quota (5,2%). Par conséquent, même si, sur le papier, les associations de pêcheurs étaient représentées dans le processus décisionnel, en pratique, leur participation était extrêmement limitée. Le fait que les pêcheurs n'aient aucun poids dans la prise de décision sur le commerce des poissons de récif vivants est un problème connu de longue date à Palawan (voir Padilla et al. 2003; Fabinyi 2009a). Il est important de préciser que cette absence de participation est plus qu'une question de justice sociale. Il est probable qu'elle exacerbe l'opposition populaire à toute tentative de réglementation. La mobilisation des pêcheurs et le mécontentement citoyen à l'égard de l'introduction jugée brutale en 2006 de certains aspects de l'arrêté provincial 941 permettent d'expliquer en grande partie pourquoi ces réglementations n'ont jamais été appliquées intégralement (Fabinyi 2009a).

Il serait extrêmement réducteur de simplement condamner le secteur, en affirmant que l'ensemble des acteurs font peu de cas des tendances négatives observées dans le commerce des poissons de récif vivants. Lors des nombreuses réunions provinciales, notamment celles organisées par le conseil du développement durable de Palawan et des organisations non gouvernementales, on a constaté que les pêcheurs et certains négociants militent avec ferveur en faveur d'une pérennisation de la filière. Cela dit, il apparaît aussi clairement que certaines des options réglementaires préconisées rencontrent depuis longtemps une opposition sociale farouche qui freine ou fait avorter toute réglementation, et il est probable que cette situation se poursuivra.

Conclusion

Le présent article vise à analyser les raisons pour lesquelles les diverses politiques pensées pour réformer le commerce des poissons de récif vivants sont restées lettre morte dans le contexte social particulier de la Province de Palawan. Les auteurs cherchent ainsi à mettre en lumière

certaines des fossés qui existent entre la théorie politique et la réalité du terrain, et à démontrer que, quelles que soient les politiques envisagées, elles doivent toujours tenir compte des particularismes du contexte local et, dans une certaine mesure, seront toujours en partie façonnées par ces éléments. Si les auteurs se concentrent ici sur les échecs réglementaires, le but n'est pas de proposer une analyse trop négative ou critique. Au contraire, l'objectif est de démontrer combien il est important de comprendre le tissu social local pour mettre au point des stratégies de pérennisation de la filière des poissons de récif vivants. L'article touche particulièrement à la situation de Palawan, mais les problèmes de mise en œuvre des politiques sont monnaie courante dans de nombreux pays en développement. Il est important de comprendre le contexte local dans lequel s'opère ce commerce dans un large éventail de pays.

Les efforts visant à réglementer la filière ont pris de multiples formes dans toute la région Asie-Pacifique, et bon nombre des mesures qui en découlent ont été introduites dans la Province de Palawan. Si des progrès considérables ont été enregistrés dans plusieurs parties de la province, d'importants problèmes restent à signaler au niveau de l'application et du respect de ces lois et politiques. Ces problèmes trouvent en grande partie leur genèse dans les particularismes du tissu social de Palawan, mis en avant dans le présent article, notamment un manque de capacité des pouvoirs publics et des cadres juridiques, la culture philippine de la gestion des pêches, ainsi que les pratiques, les points de vue et les priorités des pêcheurs locaux.

Ainsi, le présent article illustre en quoi les interventions stratégiques portant sur le commerce des poissons vivants ne sont qu'un des multiples facteurs qui participent à la définition des pratiques de la filière «sur le terrain» à Palawan. Les auteurs ont cherché à disséquer certaines des «dynamiques politiques et commerciales» auxquelles il est fait allusion dans les travaux de Pomeroy et al. (2008), et à démontrer pourquoi il est nécessaire de véritablement reconnaître et de mieux comprendre le contexte local pour adopter des réglementations viables. Parmi les organisations et les particuliers qui s'emploient à réglementer le secteur des pêches, notamment le commerce des poissons de récif vivants destinés à la restauration, dans des pays tels que les Philippines, nombreux sont ceux qui ont conscience, bien entendu, de ce que signifient un grand nombre de ces questions en termes pratiques. Le fait est que ces questions pourraient être analysées de façon plus explicite et utilement appliquées à cet objectif de pérennisation. À Palawan, tout du moins, l'une des retombées importantes que pourrait avoir cette démarche au niveau de la conception stratégique concerne la nécessité de renforcer certaines institutions et organisations à même de contribuer à un plus grand respect des politiques adoptées. Face à l'impuissance des mesures réglementaires adoptées jusqu'ici, il peut être bon d'engager davantage d'efforts dans le renforcement des différentes institutions chargées de la gouvernance au sein et en dehors des pouvoirs publics. À Palawan, on pourrait notamment s'assurer un soutien plus ferme d'associations citoyennes telles que *bantay dagat* (gardiens de la mer), améliorer les capacités techniques des institutions publiques chargées de faire

appliquer les lois et combler les lacunes des institutions du système judiciaire et légal (Dalabajan 2005).

La présente analyse part du postulat que, pour ouvrir la voie à des formes plus viables de gouvernance du commerce des poissons de récif vivants, il faudra peut-être reconnaître de façon plus explicite que les écarts entre la théorie politique et la pratique sont fréquents. Bien que les autorités de gestion et de réglementation soient bien souvent conscientes de beaucoup de ces problèmes, il n'en est pas moins nécessaire de comprendre plus en détail les facteurs et les raisons qui expliquent ces écarts, ainsi que les pratiques sociales et les points de vue qui régissent les modalités d'exploitation des ressources, et d'évaluer toute implication potentielle sur la façon d'élaborer les politiques. N'oublions pas que les facteurs particuliers qui joueront sur l'efficacité de toute nouvelle politique ou loi varieront d'un endroit à l'autre, ce qui dénote la nécessité aujourd'hui d'approfondir notre connaissance, y compris sur le terrain, des contextes sociaux locaux dans lesquels toute réglementation est forcément enracinée.

Remerciements

Le présent article est un résumé, avec quelques révisions, de l'article *Policy and practice in the live reef fish for food trade: A case study from Palawan, Philippines*, publié en 2010 dans *Marine Policy* (Marine Policy 35(3):371–378). Michael Fabinyi tient à remercier la Fondation PADI pour avoir financé ses travaux de terrain en 2009 et les habitants de Palawan qui ont généreusement donné de leur temps pour ces travaux. Les deux auteurs remercient Sarinda Singh et Tom Graham pour leurs précieux commentaires sur une précédente version de cet article. Les auteurs assument l'entière responsabilité des éventuelles omissions ou erreurs pouvant apparaître dans ce document.

Références

- Conservation International. 2002. Analysis of the benefits and costs of the live reef food fish trade in the Calamianes, Palawan, Philippines. Quezon City: Conservation International Philippines.
- Dalabajan D. 2006. Radoubler le filet: renforcer la répression pour faire respecter la législation sur la pêche au cyanure dans l'archipel des Calamianes (Philippines). *Ressources Marines et Commercialisation, Bulletin de la CPS* 15:3–12.
- Dalabajan D. 2009. Of crimes and no punishments: Fisheries law offences and the criminal justice system in Calamianes Group of Islands in the Province of Palawan. p. 50–64. In: Anda R.D. and Dalabajan D. (eds). *Against the tide: Enforcement and governance in the Sulu Sulawesi Seas*. Puerto Princesa City: Futuristic Printing Press.
- Daw T., Daim L.J. and Ali M.A.B. 2002. Preliminary assessment of the live reef fish trade in the Kudat Region: Final Technical Report. WWF Malaysia Project Report.
- Fabinyi M. 2009a. The politics of patronage and live reef fish trade regulation in Palawan, Philippines. *Human Organization* 68(3):258–268.
- Fabinyi M. 2009b. Fishing for fairness: Poverty, morality and marine resource management in the Calamianes Islands, Philippines. Unpublished PhD dissertation, Canberra: The Australian National University.
- Fabinyi M. 2010. The intensification of fishing and the rise of tourism: Competing coastal livelihoods in the Calamianes Islands, Philippines. *Human Ecology* 38:415–427.
- Kerkvliet B.J. 1990. *Everyday politics in the Philippines: Class and status relations in a Central Luzon village*. Berkeley: University of California Press.
- Mosse D. 2004. Is good policy unimplementable? Reflections on the ethnography of aid policy and practice. *Development and Change* 35(4):639–671.
- Padilla J.E., Mamaug S., Braganza G., Brucal N., Yu D. and Morales A. 2003. Sustainability assessment of the live reef fish for food industry in Palawan Philippines. Quezon City: WWF-Philippines.
- Pomeroy R.S., Pido M.D., Pontillas J., Francisco B.S., White A.T. and Silvestre G.T. 2005. Evaluation of policy options for the live reef food fish trade: Focus on Calamianes Islands and Palawan Province, Philippines, with implications for national policy. Palawan Council for Sustainable Development, Fisheries Improved for Sustainable Harvest Project, and Provincial Government of Palawan.
- Pomeroy R.S., Pido M.D., Pontillas J., Francisco B.S., White A.T., Ponce De Leon E.M.C. and Silvestre G.T. 2008. Evaluation of policy options for the live reef food fish trade in the province of Palawan, Western Philippines. *Marine Policy* 32:55–65.
- Rubec P.J., Pratt V.R., McCullough B., Manipula B., Alban J., Espero T. and Suplido E.R. 2002. Trends determined by cyanide testing on marine aquarium fish in the Philippines. p. 327–340. In: Cato J.C. and Brown C.L. (eds). *Marine ornamental species: Collection, culture and conservation*. Iowa: Iowa State Press.
- Sadovy Y.J., Donaldson T.J., Graham T.R., McGilvray F., Muldoon G.J., Phillips M.J., Rimmer M.A., Smith A. and Yeeting B. 2003. *The live reef food fish trade: While stocks last*. Manila: Asian Development Bank.
- Scales H., Balmford A., Liu M., Sadovy Y. and Manica A. 2006. Keeping bandits at bay? *Science* 313:612–613.
- Supreme Court of the Philippines. Tano vs Socrates. 1997. G.R. No. 110249. August 21, 1997. Retrieved from Web 29 September 2010, <http://sc.judiciary.gov.ph/jurisprudence/1997/aug1997/110249.htm>.
- Szanton M.C. 1972. *A right to survive: Subsistence marketing in a lowland Philippine town*. University Park and London: The Pennsylvania State University Press.
- Wedel J.R., Shore C., Feldman G. and Lathrop S. 2005. Toward an anthropology of public policy. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 600:30–51.